

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN,

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Larbi LEBIB	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, M. Sean NKOLO-MAYE, M. Laurent TUR

Se sont absentés en cours de séance :

Ont quitté définitivement la séance :

Secrétaire de séance : M. Kassem IDIR

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Monsieur Kassem IDIR, Adjoint de quartier, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017.

Affaire n°3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017.

Affaire n°4 - Création d'un service de restauration collective pour les agents municipaux et convention de partenariat portant sur les activités d'utilité sociale adossées à ce service, entre la Commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires.

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 voix contre** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : APPROUVE la création du service de restauration collective et l'adoption de la convention de partenariat portant sur des activités d'utilité sociale adossées à ce service entre la Commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5 - Approbation du règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : APPROUVE le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE DEUX : DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux.

Affaire n°6 - Dotation politique de la ville (DPV) 2017 : Demande de subvention pour divers investissements de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-

AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : ADOPTE les projets présentés ci-après soumis à subvention.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le plan de financement de ces projets comme suit

Intitulé du projet	Montant total du projet (HT)	Montant de la subvention accordée	Taux de subvention
Remplacement des huisseries de l'école élémentaire Jean Jaurès	190 000,00 €	151 000,00 €	79,47%
Etudes thermiques et travaux thermiques sur le centre municipal de santé Colette Coulon	520 000,00 €	165 000,00 €	31,73%
Réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)	922 500, 00 €	296 533,00 €	32,14%
Travaux de rénovation de l'école Guillaume Apollinaire	642 421,00 €	510 000,00 €	79,39%
Total	2 274 921,00 €	1 122 533,00 €	

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention.

ARTICLE QUATRE : DIRE que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

ARTICLE CINQ : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - Fonds d'investissement métropolitain (FIM) 2017 : demande d'aide financière au titre de la rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains
Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

Ville de Stains

ARTICLE UN : APPROUVE le projet programmé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017 tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains	308 940	370 728	154 470	50%
TOTAL INVESTISSEMENT	308 940	370 728	154 470	

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017 et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°8 - Subvention exceptionnelle accordée au Secours Populaire Français suite au passage de l'ouragan Irma
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : ACCORDE à l'association « le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan Irma en Amérique du Nord et aux Antilles, d'un montant de 3 000,00 euros au titre de l'année 2017.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°9 - Attribution d'une subvention de la Commune de Stains à l'association Initiatives Solidaires pour la création et l'exploitation d'un service de restauration collective
Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UN : APPROUVE le versement à l'association Initiatives Solidaires d'une subvention de 46 860,00 € (quarante-six mille huit-cents-soixante euros) pour l'année 2017.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget municipal.

Affaire n°10 - Vœu présenté par la majorité municipale pour exiger la libération de l'avocat Franco-Palestinien Salah HAMOURI

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 refus de prendre part au vote** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal adopte le vœu présenté par la majorité municipale, ci-après :

La France doit exiger la libération de l'avocat franco-palestinien Salah HAMOURI.

« Une nouvelle fois, le citoyen franco-palestinien Salah Hamouri est victime de l'arbitraire des autorités israéliennes, au mépris du droit et de la justice.

En 2005 déjà, Salah Hamouri avait été emprisonné injustement, accusé au cours d'un procès mené au sein d'un tribunal militaire israélien - illégal au regard du droit international - d'avoir eu l'intention de commettre un meurtre. Il ne fut libéré qu'en 2011 dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers auquel avait participé la diplomatie française.

Depuis 2014, Salah Hamouri subit régulièrement des ordres d'interdictions d'entrer en Cisjordanie, l'empêchant par là-même de se rendre à l'Université. En 2016, sa femme enceinte est expulsée vers la France après 3 jours en détention. Cet acharnement constant a atteint un niveau des plus incompréhensibles le mercredi 23 août 2017 ; le jeune avocat de 32 ans a été arrêté à son domicile et placé en détention, sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été énoncé.

Le mardi 29 août, sur ordre unilatéral d'Avigdor-Lieberman, le Ministre de la Défense israélien, Salah Hamouri est placé en détention administrative pour une durée de 6 mois renouvelable. La détention administrative en Israël, dénoncée par le droit international, permet l'emprisonnement de tout individu sans charge ni jugement. Elle est renouvelable indéfiniment, comme c'est malheureusement le cas pour de nombreux prisonniers politiques palestiniens.

Suite à un appel formulé par ses avocats, Salah Hamouri a été de nouveau présenté devant un juge militaire le 5 septembre 2017. Contre toute attente, le juge acte sa mise en détention pour 3 mois afin « d'effectuer le reste de sa peine qu'il n'avait pas effectuée en 2011 ».

Une aberration judiciaire qui prouve une nouvelle fois le mépris total d'Israël pour les lois internationales, tentant de briser la vie d'un homme, sa vie de famille, et l'empêcher par tous les moyens de faire savoir son opposition à la politique coloniale et d'apartheid du gouvernement israélien.

La Ville de Stains a toujours milité avec force pour la paix et pour le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains. À ce titre, la Municipalité s'est engagée depuis plusieurs années pour la reconnaissance de la Palestine, le droit à la création d'un État palestinien indépendant, coexistant avec l'État israélien, conformément aux résolutions de l'ONU.

À Stains, nous dénonçons fermement tous les traitements arbitraires pratiqués par l'État d'Israël à l'encontre des palestiniens.

En incarcérant Salah Hamouri qui n'a commis aucun délit, l'État d'Israël prouve une nouvelle fois son mépris total à l'égard des lois internationales et de la justice.

Fait nouveau cependant, cette décision prise à l'égard de l'un de nos concitoyens, trahissant un accord pris entre les deux États en 2011, prouve le manque total de considération de l'État d'Israël à l'égard du reste du monde. La diplomatie française ne peut rester sans réagir, il en va de sa crédibilité.

« Le Monde a les yeux rivés sur la France... » disait le Président Macron dans un de ses récents discours. Aujourd'hui en effet, nous attendons la réaction des autorités françaises face à cette injustice faite à l'un de nos ressortissants.

Considérant que la Justice doit l'emporter, sur proposition d'Azzedine TAIBI et des élus de la majorité municipale, le conseil municipal :

➤ **APPELLE les autorités françaises à réagir vivement et à exiger la libération de l'avocat franco-palestinien Salah HAMOURI ».**

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-et-une heures cinquante.**

Le Maire,
Azzédine TAIBI

